

**Rapport du Conseil synodal de l'EERV
à propos de sa « vision »,
soumis au Synode du 5 septembre 2020**

Prise de position du groupe Pertinence

Préambule

Lors de son séminaire annuel, le groupe *Pertinence* a pris connaissance et a discuté du rapport du Conseil synodal de l'EERV sur sa « vision ». Dans les pages qui suivent, il propose au Conseil synodal, aux membres du Synode et à l'EERV dans son ensemble le résultat de ses réflexions. La question posée par la tâche et le rôle de l'Église, ainsi que par les modalités de leur mise en œuvre, est une question complexe et essentielle. Le groupe *Pertinence* souhaite qu'elle fasse l'objet d'un large débat avant que ne soient adoptés un programme et une stratégie pour les années à venir. Il comprend sa prise de position comme une contribution parmi d'autres à cette discussion nécessaire.

Le groupe *Pertinence* *salue la perspective fondamentale qui oriente la « vision » du Conseil synodal* en ce qu'elle articule la tâche de l'Église à la société et souligne que l'Église est partie prenante du monde, et non en opposition frontale avec celui-ci. *Il regrette en revanche que le rapport ne propose pas une analyse critique et différenciée des termes ainsi mis en avant : la société contemporaine d'une part, l'humain et l'Évangile de Jésus-Christ de l'autre.* Il rappelle tout particulièrement que la réflexion sur une vision de l'Église requiert un travail théologique en profondeur, articulé à des analyses précises de la société contemporaine et de la conception de l'humain. Faute d'un tel travail, les propositions du Conseil synodal concernant la mission de l'Église et la stratégie à adopter pour la mettre en œuvre restent insatisfaisantes. *À notre sens, le rapport du Conseil synodal ne saurait par conséquent être adopté en l'état par le Synode.* Le travail doit être remis sur le métier dans un cadre approprié, qu'il appartiendra au Synode de définir.

1. État des lieux : un délitement croissant de l'EERV

Un état des lieux est indispensable pour concevoir un programme d'action. Les chiffres fournis par le Conseil synodal sont donc précieux. Ils seront toutefois encore plus parlants si l'on en précise le contexte. Sur la base des données statistiques fournies par l'État de Vaud, on constate qu'en 2019, **34,93% des décès** ont donné lieu à un service funèbre dans le cadre de l'EERV ; c'est environ un tiers de plus que le pourcentage de la population réformée du canton à cette date (environ 22%). En revanche, seuls **4,52% des naissances** (389 sur 8607) et **4,19% des mariages** (132 sur 3147) ont donné lieu, dans le cadre de l'Église réformée, à la célébration d'un baptême ou d'une bénédiction, respectivement à la célébration d'un mariage.

Même en tenant compte de certains biais statistiques, l'image que dessinent ces chiffres est incontestable : les jeunes couples et les jeunes parents qui recourent encore aux actes pastoraux proposés par l'EERV ne représentent guère plus de 4% de la population vaudoise, soit environ un cinquième de la proportion de la population protestante du canton (environ 22%) ; en revanche, la plupart des personnes décédées qui étaient déclarées comme protestantes semblent avoir souhaité un service funèbre célébré dans le cadre de l'EERV. De ces chiffres, on ne peut conclure qu'une seule chose : l'EERV n'a plus guère d'assise sociale qu'au sein de la population âgée ; et elle a largement perdu le contact avec la génération des 20 à 40 ans (jeunes couples et jeunes parents), qui ne recourent que dans une très faible proportion aux prestations qu'elle propose.

Les chiffres fournis par le Conseil synodal témoignent donc d'un **délitement de l'EERV**, qui prend chaque année des proportions plus dramatiques. En l'état actuel des choses, les propositions de l'EERV n'atteignent leur public cible que dans le cas des services funèbres, mais quasiment plus auprès de la génération des 20-40 ans. Les chiffres concernant le nombre de catéchumènes et de participants au culte des Rameaux confirment cette analyse. A court et moyen termes, il ne sera guère possible d'inverser cette évolution, qui correspond à une tendance lourde dans les sociétés d'Europe occidentale.

La grande majorité des jeunes et des jeunes adultes habitant le canton de Vaud n'a pas connu de socialisation religieuse (à la différence, probablement, de la plupart des membres du Synode). Le monde culturel du christianisme avec ses récits et ses figures leur est toujours davantage étranger. Ils ne connaissent plus les rites et les codes religieux du christianisme. Cela ne signifie pas que la religion ou le sacré viennent à disparaître. Mais ils prennent des formes nouvelles, la plupart du temps sans liens avec les Églises institutionnalisées. Toute réflexion sur la tâche concrète de l'Église doit partir de ces données, le Conseil synodal a raison de le souligner.

2. Un diagnostic trop superficiel de la société contemporaine

Il faut toutefois se garder de diagnostics hâtifs. Parler globalement d'une « désinstitutionnalisation de la société » est probablement abusif. Ce à quoi on assiste effectivement, c'est à une **désinstitutionnalisation du religieux**. C'est l'un des aspects classiques de la sécularisation. On parle volontiers à ce propos de l'individualisation du croire. Il serait dès lors plus instructif de se demander **quelles formes d'institutionnalisation sont en concurrence** dans les sociétés contemporaines, portées chacune par certains secteurs de la société. Le monde de l'entreprise impose ainsi toujours davantage son modèle d'« organisation » et tente de le faire passer pour le modèle appelé à supplanter d'autres formes d'institutionnalisation comme l'État ou les Églises.

En recourant au modèle ayant cours « dans le monde de l'organisation », le Conseil synodal semble avoir cédé à ses sirènes et vouloir aligner l'institution ecclésiastique sur le monde de l'entreprise. On est en droit de se demander si cette manière de s'inscrire dans une tendance lourde des sociétés contemporaines, reconnaissant dans l'entreprise et dans l'économie la forme d'organisation susceptible de conférer plus de souplesse et de réactivité à l'État ou à l'Église, ne devrait pas faire l'objet d'une réflexion critique. On pourrait aussi attendre des Églises qu'elles soient attentives à la diversité des formes d'institutionnalisation qui, dans l'idéal, ont à répondre de fonctions différentes dans la société.

Dans la même ligne, paraît plus grave encore la façon dont le Conseil synodal parle des jeunes vaudois, censés vivre « soit dans l'urgence, soit dans la déprime, soit dans un *j'm'en-foutisme* ». Ce

n'est pas avec ce genre de jugements caricaturaux que l'on va pouvoir envisager un programme d'action susceptible de rencontrer le moindre écho dans la génération ainsi dénigrée.

Ces deux points font apparaître l'une des grandes faiblesses de la « vision » du Conseil synodal : elle ne repose pas sur ***un examen suffisamment critique et différencié de la société contemporaine et des diverses mentalités qui s'y déploient***. Elle se contente d'une vision ***décliniste***, déplorant une évolution ayant conduit à la perte du « lien avec les familles », et cherche de quelle façon il pourrait être possible de « créer de nouveaux liens ». « Liens » et « relier » reviennent comme un leitmotiv dans le Rapport du Conseil synodal, laissant entrevoir en transparence l'image d'une société désintégrée dans laquelle l'Église devrait créer du lien pour contribuer à restaurer une dimension communautaire mise à mal par la désinstitutionnalisation.

Cette option, qui peut être interprétée comme une communautarisation de l'Église et de la société, recèle un danger. Depuis le XIX^e siècle, le thème de la « communauté » (volontiers opposé à la « société ») articule un mal-être et un malaise face à la pluralité des styles de vie et des choix de valeurs. Chercher à renouer avec un idéal communautaire peut donc signifier opter pour une homogénéisation incapable de faire droit aux différences des styles de vie et des conceptions du bien. Outre que les tentatives de ce genre sont inévitablement promises à l'échec, les essais en ce sens prennent trop souvent une forme répressive et autoritaire. On ne saurait par conséquent souscrire à la thèse affirmant que « d'une certaine façon, la communauté est "le laboratoire de comportements bons pour la société et la création" » (p. 11).

Céder à la nostalgie du cocon communautaire ne permet pas de trouver la réponse à une prétendue désinstitutionnalisation de la société. La véritable question que doivent affronter nos sociétés est tout autre. Il s'agit de savoir ***comment rendre possible une collectivité humaine qui fasse droit tant aux options individuelles qu'aux cristallisations sociales des traditions particulières, religieuses ou autres***. Dans ce contexte, l'Église a un rôle spécifique à jouer, comme dans d'autres contextes aussi. Elle doit montrer comment une forme de christianisme est capable aujourd'hui de participer au ***débat de tous sur les formes dans lesquelles doivent s'institutionnaliser les sociétés contemporaines***. Cette institutionnalisation doit faire droit aux deux traits antagonistes qui caractérisent ces sociétés : ***le droit des individus*** à choisir leur forme de vie et leurs conceptions du ***bien***, d'une part ; la nécessité d'une ***intégration de la société*** dans son ensemble, qui reposera sur une conception partagée de la ***justice***, d'autre part. L'Église aurait à montrer comment une cristallisation sociale de la tradition particulière qu'est le christianisme peut ***favoriser la construction d'une société reconnaissant le pluralisme des conceptions du bien en les intégrant dans une conception partagée de la justice***.

3. Vision pour l'EERV : des propositions à saluer et à préciser

C'est dans une telle perspective qu'on peut saluer la façon dont le Conseil synodal résume la vision qu'il entend donner à l'EERV pour ces prochaines années : « participer activement à l'humanisation de la société au sein d'une Création à soigner ». On ne peut par ailleurs que souscrire au souci de placer « le monde au cœur de l'Église ». Enfin, la réalisation de ce programme implique incontestablement que l'on « équipe spirituellement individus et communautés ». Sur ces trois axes, on ne peut qu'approuver les options du Conseil synodal.

Mais l'accord de principe sur ces trois axes ne va pas sans réserves. Parler d'humanisation de la société implique en effet une ***réflexion sur l'humanité de l'homme comme valeur fondamentale*** tant pour la société que pour les institutions. Mais le rapport du Conseil synodal

ne donne aucune indication à ce sujet. Il postule à juste titre qu'il existe des alternatives susceptibles de favoriser ou de porter préjudice à cette humanisation et que la tâche de l'Église consiste à dégager ces alternatives. Mais le seul exemple proposé (la reconnaissance d'Onésime comme frère nonobstant son statut d'esclave, dans l'épître à Philémon) est mal choisi : il conforte l'image d'un christianisme socialement conservateur, qui n'ose pas dénoncer les formes institutionnelles de déshumanisation de l'humain, tel l'esclavage, et se contente de demander une modification des attitudes individuelles. Au vu des débats actuels sur l'attitude passée des Églises face à l'esclavage, le choix de cet exemple est malheureux.

La question d'une conception anthropologique et de son articulation à une théorie critique de la société contemporaine n'est pas le seul aspect auquel le rapport n'accorde pas l'attention qu'il réclame. Il en va de même de formules comme « l'Évangile de Jésus-Christ » ou « l'appartenance au Christ ». Le Conseil synodal déclare à juste titre vouloir éviter le « patois de Canaan », mais on ne satisfera pas à cette exigence en se contentant de remplacer le mot « Dieu » par le terme « l'Autre » pour faire droit à la dimension interreligieuse.

La formule « l'Évangile de Jésus-Christ » désigne la *source motivant et orientant l'action* à laquelle est censé se nourrir l'engagement en faveur de l'humanisation de la société. Si elle doit être autre chose qu'un slogan, il s'agit de montrer à quoi renvoie cette expression et la façon dont elle doit opérer, bref de faire un travail herméneutique dans le champ théologique. *Car la vision d'une contribution motivée par l'Évangile à l'humanisation de la société ne prendra un sens déterminé que si les trois termes en cause sont examinés et mis en interaction de façon précise et fine : la société contemporaine, l'humanité comme valeur fondamentale et l'Évangile de Jésus-Christ.*

Cela requiert un *travail théologique* en profondeur, et donc des lieux d'Église dans lequel ce travail soit pris en charge et rendu possible. Il s'agit de reprendre la question du sens de l'Évangile pour comprendre la façon dont cet Évangile récapitule une histoire constituée de traditions plurielles, les inscrit dans des contextes nouveaux et fait l'objet de réinterprétations et relectures constantes. Le travail théologique n'a pas à chercher à retrouver un noyau invariant de l'Évangile, mais à poursuivre ce travail de réinterprétation pour inscrire l'Évangile dans la société d'aujourd'hui comme les Pères de l'Église l'ont inscrit dans la culture antique et les Réformateurs dans la culture de la Renaissance et de l'humanisme. *À chaque fois, c'est l'articulation de la dimension théologique sur la réalité humaine et sur les problématiques sociétales qui doit être travaillée.* La réflexion théologique doit par conséquent prendre en compte toute la *complexité de la réalité humaine* dans ses dimensions *anthropologiques* et *sociales* pour en proposer *une relecture face à Dieu.* *Car l'un des enjeux majeurs du travail théologique consiste à formuler la façon dont l'Évangile peut proposer une compréhension de l'humain susceptible d'opérer dans les débats des sociétés contemporaines. Assumer ce travail est une tâche de l'Église qu'elle ne saurait déléguer et à laquelle elle ne peut renoncer.* C'est à ce prix qu'il sera possible de dire *le sens de l'Évangile pour aujourd'hui.*

Parce qu'elle ne s'est pas suffisamment engagée dans ce travail, *la « vision » proposée par le Conseil synodal reste fondamentalement insatisfaisante et ne saurait servir de programme pour l'avenir de l'EERV.*

4. Une Église diversifiée, en prise sur les lieux divers de la société contemporaine : un contrepoint à la stratégie du Conseil synodal

Un projet d'Église doit être fait de diverses facettes, dont il faut respecter et valoriser la diversité. Ces facettes doivent évidemment être compatibles les unes avec les autres. Mais elles ne sauraient être intégrées dans une vision unique, et encore moins homogénéisée à l'enseigne d'un idéal de communauté structurée par des liens interpersonnels forts. **Organisées notamment autour d'une vie culturelle, des communautés locales, ouvertes et pluralistes**, sont certes indispensables ; les paroisses sont un lieu de vie essentiel pour l'Église et une condition de la reproduction sociale du christianisme. Mais **ces communautés ne sauraient être la seule forme, ou la forme paradigmatique, dans laquelle existe l'Église**. Il faut également se garder d'adopter une démarche focalisée sur la « nouvelle génération ». Cela relève d'une stratégie de reconquête qui ne prend pas au sérieux le pluralisme intrinsèque des sociétés modernes.

Il semble préférable de concevoir un **projet pluraliste** qui s'inscrive dans la réalité des lieux sociaux existants et des requêtes humaines qui s'y articulent (les paroisses font partie de ces lieux, et les requêtes qui s'y articulent doivent être prises au sérieux comme les autres, ni plus ni moins). Voici quelques pistes et quelques exemples, sans aucune prétention à l'exhaustivité. Certains d'entre eux figurent d'ailleurs dans les réflexions du Conseil synodal sur sa « vision » et la « mission » de l'EERV, mais ne sont pas repris dans la « stratégie » qu'il en tire.

- Il y a des **demandes de spiritualité**, multiples, explicites ou diffuses. Ces demandes mobilisent des traditions diverses, souvent étrangères au christianisme. En soi, cela n'est nullement inadmissible. Dès les origines, le christianisme a été un syncrétisme ; il a su intégrer de manière critique les influences les plus diverses. Sauf à vouloir momifier une forme de christianisme, il n'y a aucune raison que prenne fin ce processus de relecture et de réinterprétation par incorporation et transformation de traditions étrangères. Tant que le christianisme sera vivant, il conservera sa capacité à intégrer des traditions religieuses ou philosophiques extérieures dans des configurations toujours nouvelles. Ce travail d'assimilation et de transformation requiert une attention aux quêtes de spiritualité dans notre société, mais aussi une réflexion critique autant que constructive sur ce qui est porteur d'avenir dans le christianisme et sur ce qui est susceptible de l'enrichir et de le renouveler. Ce travail se nourrit d'une offre diversifiée, rassemblant des propositions émanant de groupes ou de personnes affiliés à l'EERV, mais aussi de propositions extérieures dans lesquelles des personnes ou des groupes de l'EERV pourraient s'intégrer.
- Il y a des **demandes de rites**, sans que ces demandes impliquent une affiliation communautaire. Il convient de les honorer, comme une forme de « service public », en prise sur les questions fondamentales de l'existence, les requêtes de sens et le besoin de scander la vie humaine de temps forts articulés à des moments de passage. C'est une dimension constitutive de l'humain ; « humaniser la société » passe aussi par des offres de ce genre, qui donnent la possibilité d'en proposer une interprétation inspirée par l'Évangile. On se gardera toutefois d'inventer de toute pièce des rites nouveaux, dépourvus d'ancrage historique. On sera en outre particulièrement attentif à leur faculté de relier l'humain à une dimension originelle ou immémoriale.
- Pour être en prise sur les questions et les débats sociétaux actuels, il convient de chercher des **collaborations avec les institutions culturelles**. Il existe déjà des collaborations avec la Cinémathèque suisse et une présence au Festival de jazz de Montreux. Il faut poursuivre dans cette voie et développer de nouvelles collaborations. On peut penser aussi bien aux

manifestations post-spectacles comme certains débats organisés au Théâtre de Vidy, à des collaborations ponctuelles avec des organisateurs de concerts (en fonction des œuvres figurant au programme), voire à des productions communes comme « La Passion selon Marc » de Michaël Levinas avec l'OCL, à des contributions s'inscrivant dans le cadre de programmes d'exposition ou dans les politiques muséales de sensibilisation des publics, à des manifestations dans le cadre de festivals de cinéma (Visions du réel à Nyon ; Festival du film alpin aux Diablerets). Le programme culturel mis sur pied dans le cadre du Jubilé de la Réforme a montré la diversité des collaborations possibles. Il faut également réfléchir à la façon dont on pourrait tirer profit des grands sites patrimoniaux vaudois (Cathédrale de Lausanne, Abbaye de Payerne, Abbaye de Romainmôtier, Abbaye de Bonmont, Église de Rougemont, pour ne citer que quelques monuments prestigieux) pour « mettre en scène » l'histoire du christianisme et la façon dont il a été interprété au cours des siècles.

- Avec ce dernier aspect, on touche à la demande latente de **formations d'adultes en matière religieuse**. Il s'agit souvent d'abord d'une demande d'informations que l'Église doit honorer. Ici aussi, il convient de s'inscrire dans les cadres et structures existantes, non dans une intention prosélyte, mais afin de lutter contre l'analphabétisme religieux. Est-il besoin de rappeler qu'un minimum de connaissances est indispensable pour montrer de quelle façon le christianisme peut proposer une manière originale d'articuler le sens de l'humain et de l'inscrire en société ? Dans le même ordre d'idées, il y aurait lieu de réfléchir au rôle que peuvent jouer les voyages culturels comme occasions de formation et/ou d'information (sur les traces de Luther ou de Bach ; dans la Bourgogne romane ou autour de l'architecture religieuse du XX^e siècle ; dans l'Espagne interreligieuse du Moyen-Âge, etc.).
- Enfin, il y a des **sphères sociales, voire politiques**, dans lesquelles la question du rapport au religieux est posée ou est présente de façon sous-jacente. L'écologie en est un bon exemple (et le CS y est attentif, même si cet aspect a disparu de la « stratégie » proposée). Il convient pour cela de s'intégrer à des lieux et à des manifestations existants tels le « Festival de la Terre ». L'école, les valeurs et les finalités de son enseignement en sont un autre. La question de la démocratie et des formes de régulation qu'elle nécessite, contre les tentations populistes, constitue d'autres débats auxquels l'Église doit participer en favorisant le dialogue et en contribuant à mettre en lumière les conceptions fondamentales que requiert toute société démocratique (conception de la personne et de la liberté, conditions de légitimités des règles normatives, etc.).

Ces propositions se comprennent comme **un contrepoint à la stratégie du Conseil synodal** ; elles ne sauraient remplacer le travail d'analyse qu'il appartiendra au Synode de mener à bien. Le groupe Pertinence est prêt à y contribuer si le Conseil synodal ou le Synode le souhaitent.

Lausanne et Cossonay, le 27 août 2020

Le comité de PERTINENCE

p.a. René Blanchet, président, Ch. des Prés-du-Dimanche 25, 1304 Cossonay-Ville, tél. 021 861 46 85 – rene.blanchet@bluwin.ch,

Marc-André Freudiger, Pierre Gisel, Jean-François Habermacher, Nadine Huber, Jean-Denis Kraege, Claude Petitpierre, Jean-Marc Tétaç